

DOCUMENT UNIQUE

DE DELEGATION

ASSOCIATION

DIRECTEUR GENERAL

DIRECTEUR

DIRECTEUR-ADJOINT

CHEF DE SERVICE EDUCATIF

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

<i>GESTION DU PERSONNEL</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR	DIRECTEUR- ADJOINT	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Définition des objectifs généraux des services, des fiches de fonction	Décision	Décision	Proposition	Proposition	Avis	Proposition
Gestion technique administrative générale de l'établissement	Information	Décision	Proposition	Proposition	Avis	Proposition
Organisation des congés			Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	Décision
Organisation des Emplois du temps			Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	Décision
Embauche C.D.I	Décision	Décision	Proposition	Proposition	Avis	Proposition
Embauche C.D.D/A.P.A.		Information	Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	Décision
Modification individuelle de l'emploi du temps et des congés (permutation)			Information	Information*	Décision	Décision
Modification temporaire de l'emploi du temps des services sans incidence sur la masse salariale.		Information	Information	Information*	Décision	Décision
Animation, coordination évaluation des équipes éducatives/administratives		Information	Information	Information**	Décision	Décision
Transfert		Décision ^{*(1)}	Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	/
Animation, coordination évaluation des équipes éducatives		Information	Information	Information**	Décision	Décision
Animation équipes Cadres		Décision	Décision	Décision	/	/

** Décision pour CDI*

*** Décision pour services Généraux et CDI*

**⁽¹⁾ Délégations sub-délégées N.1 en l'absence du N*

<i>GESTION TECHNIQUE</i> <i>Accompagnement Educatif</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR	DIRECTEUR-ADJOINT	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Gestion technique de l'établissement (projet d'établissement)		Décision	Proposition	Proposition	Avis	Décision***
Gestion administrative générale de l'établissement		Décision	Proposition	Proposition	Avis	Proposition
Admission		Information	Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	/
Mise en place conduite évaluation de l'accompagnement éducatif		Information	Information	Information*	Décision	/
Relation services ordonnateurs et services de placement		Information	Information	Information*	Décision	/
Relation milieu scolaire, professionnel, entreprise, loisirs, culture		Information	Information	Information*	Décision	/
Relation services de soins		Information	Information	Information*	Décision	/
Relation famille Information médiation		Information	Information	Information*	Décision (avis du Psy)	/
Demande arrêt placement		Information	Décision ^{*(1)}	Décision	Proposition	/
Définition du projet de service		Information	Décision	Décision	Proposition	Information

**Décision pour CDI*

***Décision pour services Généraux et CDI*

*** Concernant son domaine d'intervention

<i>GESTION FINANCIERE</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR	DIRECTEUR-ADJOINT	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Budget Prévisionnel et comptes administratifs	Décision	Décision	Proposition	Proposition	Information	Avis
Gestion technique et administrative générale de l'établissement	Information	Information	Décision	Avis +*	Avis	Avis +
Réalisation des dépenses budgétisées et autres		Information	Décision	Décision selon délégations financières	Décision selon délégations financières	Décision selon délégations financières
Réalisation des dépenses loisirs et sorties extérieures			Information	Information*	Décision	Avis +
Gestion des caisses éducatives			Information	Information*	Décision	Avis +

Les Chefs de Services Educatifs rendent compte au Directeur du fonctionnement éducatif de l'établissement, notamment en transmettant les comptes-rendus écrits de toutes les réunions institutionnelles. La Responsable Administrative et Financière rend compte au Directeur du fonctionnement des services administratifs et généraux de la même façon.

Une réunion, Responsable Administrative et Financière, Chef de Service Educatif, Directeur Adjoint, Directeur et Directeur Général est prévue une fois par semaine aux fins de liaison, d'information, d'évaluation et de décision.

Pendant l'absence du Directeur en congés, le Chef de Service Educatif ou le Directeur-Adjoint, a les délégations de décisions repérées par un astérisque^{*(1)}. En cas de difficultés, il en rend compte au Directeur-Général, au Président ou à tout administrateur de l'Association.

<i>GESTION DES IRP</i>	ASSOCIATION	DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR	DIRECTEUR-ADJOINT	CHEF DE SERVICE EDUCATIF	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Comité d'entreprise	Assure la Présidence	Présence et peut assurer la Présidence par délégation	/	/	/	/
CHSCT	/	Assure la Présidence	/	/	/	Présence
Délégués du Personnel	/	Anime l'instance	Présence	Présence	/	/

Par délégation, le Directeur Général représente l'association auprès de tous les partenaires et autorités de contrôle et de tarification.
Il a délégation pour signer tout acte au nom de l'association auprès de ces partenaires.

Les autres cadres hiérarchiques peuvent effectuer ces missions s'ils sont mandatés par le Directeur Général ou le Président.

Fait à PRAT BONREPAUX, le 30 mai 2016.

Le Directeur Général,
Nicolas GADDONI.